

Material group	6708	Page 1 sur 18
Nom du produit	ALTIPLANO DAM^{Tec}	Février 20178 (version 2)
Fiche de données de sécurité conforme à la réglementation de l'UE 1907/2006 tel qu'amendé		Se substitue à la fiche de Mai 2017

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Altiplano DAM^{Tec}

Révision : les sections contenant une révision ou de nouvelles informations sont marquées d'un ♣.

♣SECTION 1 : IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE / DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/L'ENTREPRISE

- 1.1. **Identificateur de produit** **Napropamide 400g/kg + Clomazone 35g/kg WG**
- Nom commercial** ALTIPLANO DAM Tec
AMM n°2150007
- 1.2. **Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées** Peut être utilisé uniquement comme herbicide.
- 1.3. **Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité** **CHEMINOVA AGRO France S.A.S.**
11 Bis Quai Perrache
69002 LYON
Tel 04 37 23 65 70
Fax 04 78 71 08 46
CheminovaAgroFranceSAS@fmc.com
- 1.4. **Numéro d'appel d'urgence** Centre antipoison :
Paris : 01.40.05.48.48
Lyon : 04.72.11.69.11
Marseille : 04.91.75.25.25
Lille : 0800 59 59 59
- Société: 04.37.23.65.70, accessible de 8h30 à 18h00 du lundi au vendredi
- Pour les situations de fuite, d'incendie, de déversement ou d'accident: pour tous les pays sauf USA +1 703 / 527 3887 (CHEMTREC - Collect)

SECTION 2 : IDENTIFICATION DES DANGERS

- 2.1. **Classification de la substance ou du mélange** Voir section 16 pour consulter le texte intégral des phrases de risque et des mentions de danger.

Material group	6708	Page 2 sur 18
Nom du produit	ALTIPLANO DAM ^{Tec}	Février 2018 (version 2)

Classification CLP du produit Risques pour l'environnement aquatique: chroniques, cat. 1 (H410)
selon le règlement 1272/2008 tel qu'amendé

Classification OMS Classe U (Peu probable de présenter un risque aigu si utilisation normale)

Dangers pour la santé Des risques graves pour la santé ne sont pas attendus. Cependant, le produit doit toujours être traité avec le soin habituel destiné à la manipulation de produits chimiques.

Dangers pour l'environnement Le produit est très toxique pour les organismes aquatiques.

2.2. **Éléments d'étiquetage**

Selon le règlement UE 1272/2008 tel qu'amendé

Identificateur de produit **Napropamide 400g/kg + Clomazone 35g/kg WG**

Pictogrammes de danger (GHS 09)



Mention d'avertissement Attention

Mentions de danger

H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Autres mentions relatives au danger
EUH208

Contient de la bensizothiazolinone. Peut produire une réaction allergique.

EUH401 Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement.

Conseils de prudence

P273 Éviter le rejet dans l'environnement.

P391 Recueillir le produit répandu.

P501 Éliminer le contenu et le récipient dans un centre de collecte des déchets dangereux ou spéciaux.

Autres mentions

SP1 Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage. (Ne pas nettoyer le matériel d'application près des eaux de surface. / Éviter la contamination via les systèmes d'évacuation des eaux à partir des cours de ferme ou des routes).

SPe3 Pour protéger les organismes aquatiques, respecter une zone non traitée comportant un dispositif végétalisé permanent non traité d'une largeur de 5 mètres en bordure des points d'eau.

SPe3 Pour protéger les plantes non cibles, respecter une zone non traitée de 5 mètres par rapport à la zone non cultivée adjacente.

Délai de rentrée : 6 heures

2.3. **Autres dangers** Aucun des ingrédients de ce produit ne répond aux critères qui définissent les produits PBT ou vPvB.

Material group	6708	Page 3 sur 18
Nom du produit	ALTIPLANO DAM ^{Tec}	Février 2018 (version 2)

SECTION 3 : COMPOSITION/INFORMATION SUR LES COMPOSANTS

- 3.1. **Substances** Ce produit est un mélange, pas une substance.
- 3.2. **Mélanges** Voir section 16 pour consulter le texte intégral des phrases de risque et des mentions de danger.

Le produit est une suspension de microcapsules poreuses qui contiennent les ingrédients actifs napropamide et clomazone.

Substance active

Napropamide	Contenu : <45% p/p
Nom CAS	Propanamide, N,N-diethyl-2-(1-naphthalenyloxy)- (9CI)
N° CAS	15299-99-7
Nom IUPAC	N,N-Diethyl-2-(naphthalen-1-yloxy)propanamide (RS)-N,N-Diethyl-2-(1-naphthalenyloxy)propionamide
Nom ISO / Nom UE.....	Napropamide
N° CE (N°EINECS)	239-333-3
N° index UE	Aucun
Poids moléculaire	271.4
Classification CLP du composant	Risques pour l'environnement aquatique: chroniques, cat. 1 (H410)
Clomazone	Contenu : <5% p/p
Nom CAS	3-Isoxazolidinone, 2-[(2-chlorophenyl)methyl]-4,4-dimethyl-
N° CAS	81777-89-1
Nom IUPAC	2-(2-Chlorobenzyl)-4,4-dimethyl-1,2-oxazolidin-3-one 2-(2-Chlorobenzyl)-4,4-dimethylisoxazolidin-3-one
Nom ISO	Clomazone
N° CE (N°EINECS)	Aucun
N° index UE	Aucun
Poids moléculaire	239.7
Classification CLP du composant	Toxicité orale aigüe: Catégorie 4 (H302) Toxicité par inhalation aigüe: Catégorie 4 (H332) Dangers pour le milieu aquatique, aigu : Catégorie 1 (H400) chronique : Catégorie 1 (H410)

Ingrédients à déclaration obligatoire

	Contenu (% p/p)	N° CAS	N° CE (N° EINECS)	Classification *=Classification harmonisée
Kaolin	15 - 20	1332-58-7	310-194-1	Aucune
Condensat de Sodium alkylnaphtalènesulfon ate-formaldéhyde	5 - 10	577773-56-9	Aucun	Irrit. Oculaire 2 (H319)
Condensat de sodium naphtalènesulfonate- formaldéhyde	5	--	Aucun	Irrit. Oculaire 2 (H319)
Sodium 2- [methyloléoylamino]- ethane-1-sulphonate	1 - 5	137-20-2	205-285-7	Dom. Oculaire 1 (H318)
Nitrate de sodium Reg. no. 01- 2119488221-41	1	7631-99-4	231-554-3	Ox. Sol. 3 (H272) * Tox. Aigüe 3 (H301) * Irrit. Oculaire 2 (H319) Aquatique Aigüe 1 (H400) *

Material group	6708	Page 4 sur 18
Nom du produit	ALTIPLANO DAM ^{Tec}	Février 2018 (version 2)

♣SECTION 4 : PREMIERS SECOURS

4.1. Description des premiers secours	En cas d'exposition, ne pas attendre que les symptômes se développent. Commencez immédiatement les procédures recommandées ci-dessous.
Inhalation	En cas d'inconfort, retirer immédiatement de l'exposition. Cas légers: Garder la personne sous surveillance. Consulter immédiatement un médecin si des symptômes apparaissent. Cas graves: Consulter immédiatement un médecin ou appeler une ambulance.
Contact avec la peau	Enlever immédiatement les vêtements et les chaussures contaminés. Rincer la peau avec de l'eau. Laver à l'eau et au savon. Consulter un médecin si des symptômes se développent.
Contact avec les yeux	Rincer immédiatement les yeux avec beaucoup d'eau ou une solution oculaire, en ouvrant parfois les paupières, jusqu'à ce qu'il n'y ait plus de trace de produit chimique. Enlever les lentilles de contact après quelques minutes et rincer à nouveau. Consulter un médecin si l'irritation se développe.
Ingestion	Laisser la personne exposée se rincer la bouche et boire plusieurs verres d'eau ou de lait, mais ne pas provoquer le vomissement. Si des vomissements se produisent, laisser la personne se rincer la bouche et boire des liquides à nouveau. Consulter immédiatement un médecin.
Principaux symptômes et effets, aigus et différés	Possible irritation
4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires	Une attention médicale immédiate est requise en cas d'ingestion. Il peut être utile de montrer cette fiche de données de sécurité au médecin.
Notes au médecin	Un antidote spécifique pour l'exposition à ce produit n'est pas connu. Le lavage gastrique et / ou l'administration de charbon actif peuvent être envisagés. Après la décontamination, le traitement doit se diriger vers le contrôle des symptômes et de l'état clinique.

SECTION 5 : MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5.1. Moyens d'extinction	Produit chimique sec ou dioxyde de carbone pour feux de faible importance, eau pulvérisée ou mousse pour feux importants. Éviter les tuyaux projetant de l'eau à forte puissance.
5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange	Les produits de dégradation essentiels sont des composés volatils, malodorants, toxiques, irritants et inflammables tels que le chlorure d'hydrogène, les oxydes d'azote, le monoxyde de carbone, le dioxyde de carbone et divers composés organiques chlorés.
5.3. Conseils aux pompiers	Utiliser de l'eau pulvérisée pour refroidir les conteneurs exposés au feu. Approcher le feu sous le vent pour éviter tout contact avec des vapeurs dangereuses et des produits de décomposition toxiques.

Material group	6708	Page 5 sur 18
Nom du produit	ALTIPLANO DAM ^{Tec}	Février 2018 (version 2)

Lutter contre le feu depuis un emplacement protégé ou à distance maximale. Endiguer la zone pour prévenir tout écoulement d'eau. Les pompiers doivent porter un appareil respiratoire autonome ainsi qu'une tenue de protection.

SECTION 6 : MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Il est recommandé de disposer d'un plan préétabli pour la gestion des déversements. Des réservoirs vides et hermétiques doivent être mis à disposition pour recueillir les éventuels déversements.

En cas de déversement important (impliquant 10 tonnes de produit ou plus) :

1. Utiliser un équipement de protection individuel ; voir section 8
2. Composer le numéro de téléphone d'urgence ; voir la section 1
3. Alerter les autorités.

Observer toutes les précautions de sécurité lors du nettoyage des déversements. Utiliser un équipement de protection individuel. En fonction de l'ampleur du déversement, cela signifie porter un appareil respiratoire, un masque ou une protection des yeux, des vêtements résistants aux produits chimiques, des gants et des bottes en caoutchouc.

Arrêter la source du déversement immédiatement s'il est possible de le faire en toute sécurité. Garder les personnes non protégées loin de la zone de déversement.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Contenir le déversement pour prévenir toute contamination supplémentaire de la surface, du sol ou de l'eau. Les eaux de lavage ne doivent pas pénétrer dans les canalisations des eaux de surface. Tout déversement non contrôlé dans un cours d'eau doit être signalé à l'autorité réglementaire compétente.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Il est recommandé d'envisager des moyens d'empêcher les effets néfastes des déversements, par exemple en formant une digue ou en comblant les surfaces. Voir SGH (Annexe 4, Section 6).

Si nécessaire, les canalisations des eaux de surface doivent être couvertes. Les déversements mineurs sur le sol ou une autre surface imperméable doivent être balayés ou de préférence aspirés en utilisant un équipement avec un filtre final à haut rendement. Transférer dans des récipients appropriés. Nettoyer la zone avec un détergent et beaucoup d'eau. Absorber le liquide de lavage à l'aide d'un absorbant inerte tel qu'un liant universel, la terre à Foulon, la bentonite ou toute autre argile absorbante et recueillir dans des récipients appropriés. Les récipients utilisés doivent être correctement fermés et étiquetés.

Les déversements importants absorbés par le sol doivent en être extirpés et transférés dans des conteneurs appropriés.

Les déversements dans l'eau doivent être contenus autant que possible en isolant l'eau contaminée. L'eau contaminée doit être recueillie et retirée pour traitement ou élimination.

Material group	6708	Page 6 sur 18
Nom du produit	ALTIPLANO DAM ^{Tec}	Février 2018 (version 2)

- 6.4. **Référence à d'autres sections** Pour la protection individuelle, voir paragraphe 8.2
Pour l'élimination, voir paragraphe 13.

SECTION 7 : MANIPULATION ET STOCKAGE

- 7.1. **Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**
- Dans un environnement industriel, il est recommandé d'éviter tout contact corporel avec ce produit, si possible en utilisant des systèmes fermés avec commande à distance. Sinon, la substance doit être de préférence manipulée par des moyens mécaniques autant que possible. Un dispositif d'aération approprié ou une ventilation d'évacuation locale doit être installé(e). Les gaz d'échappement doivent être filtrés ou traités. En ce qui concerne la protection individuelle dans ce type de situation, voir section 8.
- Pour plus d'informations concernant son utilisation en tant que pesticide, consulter au préalable les mises en garde et les mesures de protection individuelle sur l'étiquette agréée de l'emballage ou prendre connaissance des autres directives ou politiques officielles en vigueur. Si ces dernières n'y sont pas mentionnées, voir section 8.
- Retirer les vêtements contaminés immédiatement. Les laver soigneusement après manipulation. Avant de retirer les gants, les laver avec de l'eau et du savon. Une fois le travail terminé, retirer tous les vêtements et chaussures de travail. Se doucher à l'eau et au savon. Porter uniquement des vêtements propres en quittant le lieu de travail. Laver les vêtements de protection et l'équipement de protection avec de l'eau et du savon après chaque utilisation.
- Ne pas déverser dans l'environnement. Ne pas contaminer l'eau lors de l'élimination des eaux de lavage de l'équipement. Recueillir tous les déchets et résidus issus du nettoyage de l'équipement, etc., et les éliminer suivant la procédure en vigueur pour les déchets dangereux. Voir section 13 concernant l'élimination.
- 7.2. **Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**
- Le produit est stable dans des conditions normales d'entreposage.
- Conserver le produit uniquement dans le récipient d'origine, dans un local phytopharmaceutique conforme à la réglementation en vigueur et fermé à clé, à l'abri de l'humidité, du gel et de la chaleur, dans un endroit frais, aéré et ventilé, à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux. Conserver hors de portée des enfants.
- L'entrepôt doit être construit avec un matériau incombustible, être fermé, sec, ventilé et avec un sol imperméable, sans accès aux personnes non autorisées ou les enfants. Un panneau d'avertissement indiquant "POISON" est recommandé. La salle ne doit être utilisée que pour le stockage de produits chimiques. Les aliments, les boissons, les aliments pour animaux et les graines ne devraient pas être présents. Un poste de lavage des mains devrait être disponible.
- 7.3. **Utilisation(s) finale(s) particulière(s)**
- Ce produit est enregistré en tant que pesticide et ne peut être utilisé que dans le cadre des applications pour lesquelles il a été enregistré et selon l'étiquette approuvée par les autorités réglementaires.

Material group	6708	Page 7 sur 18
Nom du produit	ALTIPLANO DAM ^{Tec}	Février 2018 (version 2)

♣SECTION 8 : CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

8.1. Paramètres de contrôle

Valeurs limites d'exposition À notre connaissance, non établi pour les matières actives de ce produit.

		Année	
Kaolin	ACGIH (USA) TLV	2015	2 mg/m ³ , fraction respirable de l'aérosol
	OSHA (USA) PEL	2015	15 mg/m ³ , poussière totale 5 mg/m ³ , fraction respirable
	EU, 2000/39/EC Tel que modifié	2009	Non établi
	Germany, MAK	2014	Non établi
	HSE (UK) WEL	2011	2 mg/m ³ , poussière respirable

Cependant, d'autres limites d'exposition personnelle définies par la réglementation locale peuvent exister et doivent être respectées.

Napropamide

DNEL	0.5 mg/kg pc/jour
PNEC, aquatique	0.05 mg/l

Clomazone

DNEL	0.133 mg/kg pc/jour
PNEC, aquatique	0.22 mg/l

8.2. Contrôles de l'exposition

Lorsque ce produit est utilisé dans un système fermé, le port d'un équipement de protection individuel n'est pas requis. L'équipement décrit ci-après est destiné à d'autres situations, lorsque le recours à un système fermé n'est pas possible ou lorsqu'il est nécessaire d'ouvrir l'appareil. Envisager le besoin de sécuriser l'équipement ou le circuit de tuyauterie avant d'ouvrir.

Les précautions ci-dessous sont initialement destinées à la manipulation du produit pur et à la préparation de la solution à vaporiser, mais peuvent également s'appliquer lors de la vaporisation.

En cas d'exposition élevée accidentelle, une protection personnelle maximale peut être nécessaire, comme un masque respiratoire, un masque facial, une combinaison résistant aux produits chimiques



Protection respiratoire

Le produit n'est pas susceptible de présenter une préoccupation d'exposition des voies aériennes pendant une manipulation normale, mais en cas de déversement accidentel du matériel qui produirait une vapeur ou de la poussière lourde, les travailleurs doivent porter un équipement de protection respiratoire officiellement approuvé avec un filtre universel, y compris un filtre à particules.



Gants de protection

Porter des gants résistants aux produits chimiques, par exemple en tissu stratifié, en caoutchouc butyle ou en caoutchouc nitrile ou viton. Le temps de décomposition de ces matériaux pour ce produit est inconnu, mais on s'attend à ce qu'ils donnent une protection adéquate.

Material group	6708	Page 8 sur 18
Nom du produit	ALTIPLANO DAM Tec	Février 2018 (version 2)



Protection oculaire

Porter des lunettes de sécurité. Il est recommandé d'avoir une douche oculaire immédiatement disponible sur le lieu de travail quand il y a un risque de contact avec les yeux.



Autres protections

Porter des vêtements résistants aux produits chimiques afin d'éviter tout contact avec la peau selon l'ampleur de l'exposition. Dans la plupart des situations de travail normales où l'exposition à cette substance ne peut pas être évitée pendant une durée brève, le port d'un pantalon imperméable et d'un tablier fabriqué à base de tissu résistant aux produits chimiques ou d'une combinaison en polyéthylène (PE) sera suffisant. Les combinaisons en polyéthylène doivent être éliminées après utilisation en cas de contamination. En cas d'exposition considérable ou prolongée, des combinaisons en tissu stratifié imperméable peuvent être nécessaires.

Protection de l'opérateur selon les autorités françaises

Se laver les mains après toute manipulation/utilisation/intervention dans une parcelle préalablement traitée.

Ne pas manger, boire, téléphoner ou fumer lors de l'utilisation du produit.

L'utilisation d'un matériel adapté et entretenu et la mise en oeuvre de protections collectives constituent la première mesure de prévention contre les risques professionnels, avant la mise en place de protections complémentaires comme les protections individuelles.

En tout état de cause, le port de combinaison de travail dédiée ou d'EPI doit être associé à des réflexes d'hygiène (ex : lavage des mains, douche en fin de traitement) et à un comportement rigoureux (ex : procédure d'habillage/déshabillage). Les modalités de nettoyage et de stockage des combinaisons de travail et des EPI réutilisables doivent être conformes à leur notice d'utilisation.

Porter un vêtement de travail et les Équipements de Protection Individuelle (EPI) suivants:

Caractéristiques des EPI	PROTECTION DE L'UTILISATEUR PENDANT LES PHASES DE :				PROTECTION DU TRAVAILLEUR
	MÉLANGE/ CHARGEMENT	APPLICATION AVEC :		NETTOYAGE	
		PULVERISATEUR PORTÉ OU TRAINÉ À RAMPE, PNEUMATIQUE OU ATOMISEUR : PULVÉRISATION VERS LE BAS			
		TRACTEUR AVEC CABINE	TRACTEUR SANS CABINE		
GANTS EN NITRILE réutilisables (certifiés EN 374-3) ou à usage unique (certifiés EN 374-2)	Réutilisables	À usage unique*	À usage unique***	Réutilisables	Réutilisables
EPI VESTIMENTAIRE** 65 % polyester / 35 % coton ≥ 230 g/m ² + traitement déperlant	EPI vestimentaire			EPI vestimentaire	Tissée
EPI PARTIEL blouse ou tablier à manches longues catégorie III type PB3 certifié EN 14605+A1	EPI partiel			EPI partiel	
LUNETTES OU ECRAN FACIAL CERTIFIÉS EN 166-168 (CE, SIGLE 3)					
BOTTES certifiées EN 13 832-3:2006					

* Dans le cas d'une intervention sur le matériel pendant la phase de pulvérisation; ces gants ne doivent être portés qu'à l'extérieur de la cabine et doivent être stockés après utilisation à l'extérieur de la cabine

** Ce vêtement préconisé peut être remplacé par tout autre EPI vestimentaire, spécifiques aux produits phytopharmaceutiques, conformes aux exigences essentielles de santé et de sécurité de la directive 89/686/CEE.

*** Dans le cas d'une intervention sur le matériel pendant la phase de pulvérisation

Material group	6708	Page 9 sur 18
Nom du produit	ALTIPLANO DAM ^{Tec}	Février 2018 (version 2)

Rapporter les équipements de protection individuelle (EPI) usagés dans un sac translucide, à votre distributeur partenaire ECO EPI ou faire appel à une entreprise habilitée pour la collecte et l'élimination de produits dangereux.
Immédiatement après l'application, nettoyer les équipements de protection, se laver les mains à l'eau savonneuse, prendre une douche et changer de vêtements.

SECTION 9 : PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES
--

9.1. **Informations sur les propriétés physiques et chimiques**

Aspect	Solide marron (granulés)
Odeur	Faible odeur chimique
Seuil olfactif	Non déterminé
pH	Dispersion 1% dans l'eau : 6.03
Point de fusion/point de congélation	Non déterminé
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition	Non déterminé
Point d'éclair	Non déterminé
Taux d'évaporation	Non déterminé
Inflammabilité (solide/gaz)	Non inflammable
Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou limites d'explosivité	Non déterminées
Pression de vapeur	Napropamide : 2.2×10^{-5} Pa à 25°C Clomazone : 1.92×10^{-2} Pa à 25°C
Densité de vapeur	Non déterminée
Densité relative	Non déterminée
Solubilité(s)	Densité versement: 0.59 g/cm^3 Densité après tassement: 0.60 g/cm^3 Les solvants organiques ont tendance à extraire les ingrédients actifs des capsules. Solubilité de la napropamide à 20 ° C dans: ethyl acetate 290 g/l n-heptane 11.1 g/l eau 0.074 g/l (à 25°C) La clomazone est soluble dans l'acétone, l'acétonitrile, le chloroforme, la cyclohexanone, le dichlorométhane, le méthanol, le toluène, l'heptane, le diméthylformamide. Solubilité de la clomazone dans l'eau: 1100 mg /l
Coefficient de partage n-octanol/eau	Napropamide : $\log K_{ow} = 3.3$ à 25°C Clomazone : $\log K_{ow} = 2.5$
Température d'auto-inflammabilité	Non déterminée
Température de décomposition	Non déterminée
Viscosité	Non déterminée
Propriétés explosives	Non explosif
Propriétés oxydantes	Non oxydant

9.2. **Autres informations**

Miscibilité Le produit est dispersible dans l'eau.

SECTION 10 : STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

10.1. **Réactivité** À notre connaissance, le produit n'a aucune réactivité particulière.

Material group	6708	Page 10 sur 18
Nom du produit	ALTIPLANO DAM ^{Tec}	Février 2018 (version 2)

- 10.2. **Stabilité chimique** Le produit est stable pendant la manipulation normale et le stockage à température ambiante.
- 10.3. **Possibilité de réactions dangereuses** Aucune connue.
- 10.4. **Conditions à éviter** Le chauffage du produit entraînera des vapeurs nocives et irritantes.
- 10.5. **Matières incompatibles** Aucune connue.
- 10.6. **Produits de décomposition dangereux** Voir sous-section 5.2.

SECTION 11 : INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

- 11.1. **Information sur les effets toxicologiques** * = Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Produit*
- Toxicité aiguë Le produit n'est pas considéré comme nocif lors d'expositions uniques. * La toxicité aiguë se mesure comme suit:
- Voie(s) de pénétration - ingestion DL₅₀, voie orale, rat : > 2000 mg/kg (méthode OCDE 420)
- peau DL₅₀, voie cutanée, rat : > 2000 mg/kg (méthode OCDE 402)
- inhalation CL₅₀, inhalation, rat : > 4.71 mg/l/4 h (méthode OCDE 403)
- Corrosion cutanée/irritation cutanée Non irritant pour la peau (méthode OCDE 404). *
- Lésions oculaires graves/irritation oculaire Non irritant pour les yeux (méthode OCDE 405). *
- Sensibilisation respiratoire ou cutanée N'est pas un sensibilisant cutané (méthode OCDE 429). *
- Effet mutagène sur les cellules germinales Le produit ne contient aucun ingrédient connu pour être mutagène. *
- Effet cancérogène Le produit ne contient aucun ingrédient connu pour causer le cancer. *
- Toxicité pour la reproduction..... Le produit ne contient aucun ingrédient ayant des effets néfastes sur la reproduction. *
- STOT – exposition unique À notre connaissance, aucun effet spécifique n'a été observé après une seule exposition. *
- STOT – exposition répétée Ce qui suit a été mesuré sur l'ingrédient actif clomazone:
Organe cible: foie
LOAEL: 4000 ppm (400 mg / kg pc / jour) dans une étude sur le rat de 90 jours (méthode OCDE 408). À ce niveau de dose, on a observé une augmentation du poids du foie et une augmentation du cholestérol. *
- Danger par aspiration Le produit ne présente pas de risque de pneumonie par aspiration. *
- Symptômes et effets, aigus et différés Possible irritation.
- Ce produit contient de la **napropamide** et de la **clomazone microencapsulées**. La toxicité des substances

Material group	6708	Page 11 sur 18
Nom du produit	ALTIPLANO DAM ^{Tec}	Février 2018 (version 2)

encapsulées est inférieure à celle des substances elles-mêmes. Elle se rapproche de la toxicité des substances uniquement dans les cas où les actions de broyage cassent les capsules, libérant ainsi les ingrédients actifs.

Napropamide

Toxicocinétique, métabolisme et distribution	La Napropamide est rapidement absorbée après administration orale. Elle est principalement distribuée dans les intestins. Elle est largement métabolisée. L'excrétion est presque terminée après quatre jours. Il n'y a aucune preuve d'accumulation.
Toxicité aiguë	La Napropamide n'est pas considérée comme nocive après une exposition unique. * La toxicité aiguë se mesure comme suit:
Voie(s) de pénétration - ingestion	DL ₅₀ , voie orale, rat : > 5000 mg/kg (méthode similaire à OCDE 401)
- peau	DL ₅₀ , voie cutanée, lapin : > 2000 mg/kg (méthode similaire à OCDE 402)
- inhalation	CL ₅₀ , inhalation, rat : > 4.8 mg/l/4 h (méthode OCDE 403)
Corrosion cutanée/irritation cutanée	Non irritant pour la peau (méthode similaire à OCDE 404). *
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	Légèrement irritant pour les yeux (méthode OCDE 405). *
Sensibilisation respiratoire ou cutanée	N'est pas un sensibilisant cutané.*

Clomazone

Toxicocinétique, métabolisme et distribution	La clomazone est rapidement absorbée et excrétée. Elle est largement distribuée dans le corps et presque complètement métabolisée. Il n'y a aucune preuve d'accumulation.
Toxicité aiguë	La clomazone est nocive par ingestion. La toxicité aiguë est mesurée comme suit:
Voie(s) de pénétration - ingestion	DL ₅₀ , voie orale, rat (femelle) : 768 mg/kg (méthode OCDE 425)
- peau	DL ₅₀ , voie cutanée, rat : > 2000 mg/kg (méthode OCDE 402) *
- inhalation	CL ₅₀ , inhalation, rat : > 5.02 mg/l/4 h (méthode OCDE 403) *
Corrosion cutanée/irritation cutanée	Légèrement irritant pour la peau (méthode OCDE 404).*
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	Légèrement irritant pour les yeux (méthode OCDE 405).*
Sensibilisation respiratoire ou cutanée	Non-sensibilisant cutané (méthode OCDE 429)*.

Condensat de Sodium alkylnaphtalènesulfonate-formaldéhyde

Toxicité aiguë	La substance n'est pas considérée comme nocive après une exposition unique. *
- ingestion	DL ₅₀ , voie orale, rat : > 5000 mg/kg
Voie(s) de pénétration - peau	DL ₅₀ , voie cutanée, rat : non disponible
- inhalation	CL ₅₀ , inhalation rat : non disponible
Corrosion cutanée/irritation cutanée	Peut être légèrement irritant pour la peau. *
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	Irritant pour les yeux.

Material group	6708	Page 12 sur 18
Nom du produit	ALTIPLANO DAM ^{Tec}	Février 2018 (version 2)

STOT – exposition unique L'inhalation de poussières peut provoquer une irritation des voies aériennes. Il n'est pas clair si les critères de classification sont respectés.

Condensat de sodium naphthalènesulfonate-formaldéhyde

Toxicité aiguë La substance n'est pas considérée comme nocive lors d'une exposition unique.*

Voie(s) de pénétration - ingestion DL₅₀, voie orale, rat : non disponible

- peau DL₅₀, voie cutanée, rat : non disponible

- inhalation CL₅₀, inhalation rat : non disponible

Corrosion cutanée/irritation cutanée Peut être légèrement irritant pour la peau. *

Lésions oculaires graves/irritation oculaire Irritant pour les yeux.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée Non sensibilisant cutané.*

STOT – exposition unique L'inhalation de poussière peut provoquer une irritation des voies aériennes. Il n'est pas clair si les critères de classification sont respectés.

Sodium 2-[methyloleoylamino]ethane-1-sulphonate

Toxicité aiguë La substance est nocive par ingestion
- ingestion DL₅₀, voie orale, rat : 1700 mg/kg

Voie(s) de pénétration - peau DL₅₀, voie cutanée, rat : non disponible

- inhalation CL₅₀, inhalation, rat : non disponible

Corrosion cutanée/irritation cutanée Modérément irritant pour la peau.*

Lésions oculaires graves/irritation oculaire Sévèrement irritant pour les yeux.

Nitrate de sodium

Toxicocinétique, métabolisme et distribution

Le sodium sous forme ionique est un constituant du corps normal dans un intervalle étroit. Cet intervalle ne sera pas dépassé, sauf localement dans des situations inhabituelles telles que des accidents. L'ion nitrate devrait être absorbé et largement distribué dans le corps.

Toxicité aiguë La substance n'est pas considérée comme nocive. * La toxicité aiguë est mesurée comme suit:

Voie(s) de pénétration - ingestion DL₅₀, voie orale, rat : 3430 mg/kg (méthode OCDE 401)

- peau DL₅₀, voie cutanée, rat : > 5000 mg/kg (mesuré sur une substance similaire, méthode OCDE 402)

- inhalation CL₅₀, inhalation, rat : non disponible

Corrosion cutanée/irritation cutanée Non irritant pour la peau (mesuré sur un produit similaire, méthode OCDE 404). *

Lésions oculaires graves/irritation oculaire Irritant pour les yeux (méthode OCDE 405).

Sensibilisation respiratoire ou cutanée N'a pas provoqué de sensibilisation (méthode OCDE 429). *

Material group	6708	Page 13 sur 18
Nom du produit	ALTIPLANO DAM ^{Tec}	Février 2018 (version 2)

SECTION 12 : INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

- 12.1. **Toxicité** Le produit est un herbicide et devrait donc être toxique pour toutes les plantes. Le produit est dangereux pour les daphnies et les poissons. Il est considéré comme non toxique pour les microorganismes et les macroorganismes du sol, les oiseaux et les insectes.
- L'écotoxicité mesurée sur le produit est:
- | | | |
|-----------------|---|--|
| - Poisson | Truite arc-en-ciel (<i>Oncorhynchus mykiss</i>) | 96-h CL ₅₀ : 33.6 mg/l |
| - Invertébrés | Daphnies (<i>Daphnia magna</i>) | 48-h CE ₅₀ : 37.0 mg/l |
| - Algues | Diatomés (<i>Navicula pelliculosa</i>) | 72-h C ₅₀ E _r : 44.5 g/l |
| - Plantes | Lentille d'eau (<i>Lemna gibba</i>) | 7-jours DL ₅₀ : 1.13 mg/l |
| - Vers de terre | <i>Eisenia foetida</i> | 14-jours CL ₅₀ : 300 mg/kg sol |
| - Abeilles | Abeilles (<i>Apis mellifera</i>) | DL ₅₀ , oral: > 214.6 µg/abeille
DL ₅₀ , cutané: > 500 µg/abeille |
- 12.2. **Persistance et dégradabilité** Le **napropamide** est biodégradable dans l'environnement. Les demi-vies de dégradation primaire varient selon les circonstances, de quelques jours à quelques mois dans le sol aérobie et l'eau. La dégradation se produit microbiologiquement.
- La **clomazone** est modérément persistante dans l'environnement. La demi-vie de dégradation primaire varie selon les circonstances, de quelques semaines à quelques mois dans les sols aérobies et l'eau. La dégradation se produit microbiologiquement.
- Le produit contient de petites quantités d'autres ingrédients qui ne sont pas facilement biodégradables et qui ne sont pas dégradables dans une usine de traitement des eaux usées.
- 12.3. **Potentiel de bioaccumulation** Voir section 9 concernant les coefficients de partage octanol-eau.
- Napropamide**: le facteur de bioaccumulation mesuré de la **napropamide** est de 98 (Bluegill sunfish (*Lepomis macrochirus*)). Elle est excrétée dans les 7 jours.
- Clomazone**: le facteur de bioaccumulation mesuré de la clomazone est 27 - 40. Elle est rapidement excrétée.
- 12.4. **Mobilité dans le sol** La **napropamide** n'est pas mobile dans le sol. Dans des conditions normales, la **clomazone** a une mobilité modérée dans le sol.
- 12.5. **Résultats des évaluations PBT et vPvB** Aucun des ingrédients ne répond aux critères qui définissent les produits PBT ou vPvB.
- 12.6. **Autres effets néfastes** Aucun autre effet dangereux pour l'environnement n'est connu.

SECTION 13 : CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

- 13.1. Méthodes de traitement des déchets Les quantités de substances restantes et les emballages vides, mais sales, doivent être considérés comme des déchets dangereux.
- L'élimination des déchets et des emballages doit toujours

Material group	6708	Page 14 sur 18
Nom du produit	ALTIPLANO DAM ^{Tec}	Février 2018 (version 2)

s'effectuer conformément à l'ensemble des réglementations locales en vigueur.

Élimination du produit Ne pas jeter les déchets à l'égout.
 Pour l'élimination des produits non utilisables, conserver le produit dans son emballage d'origine. Interroger votre distributeur partenaire d'A.D.I.VALOR ou faites appel à une entreprise habilitée pour la collecte et l'élimination des déchets dangereux.

Ne pas contaminer l'eau, les denrées alimentaires, les fourrages ou le grain lors du stockage ou de l'élimination. Ne pas déverser dans les réseaux d'égouts.

Élimination des emballages Ne pas contaminer l'eau, les denrées alimentaires, les fourrages ou le grain lors du stockage ou de l'élimination. Ne pas déverser dans les réseaux d'égouts.

Code d'élimination des déchets 020108 déchets agrochimiques contenant des substances dangereuses

♣SECTION 14 : INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT
--

Classification ADR/RID/IMDG/IATA/ICAO

- 14.1. **Numéro ONU** 3077
- 14.2. **Nom d'expédition des Nations Unies** Matière dangereuse du point de vue de l'environnement, solide, n.s.a. (napropamide et clomazone)
- 14.3. **Classe(s) de danger pour le transport** 9
- 14.4. **Groupe d'emballage** III
- 14.5. **Dangers pour l'environnement** .. Polluant marin
- 14.6. **Précautions particulières à prendre par l'utilisateur** Évitez tout contact inutile avec le produit. Une mauvaise utilisation peut causer des dommages sur la santé. Ne pas rejeter dans l'environnement.
- 14.7. **Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL 73/78 et au code IBC** Le produit n'est pas transporté en vrac par bateau.

Material group	6708	Page 15 sur 18
Nom du produit	ALTIPLANO DAM ^{Tec}	Février 2018 (version 2)

♣SECTION 15 : INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES
--

- 15.1. **Réglémentations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**
- Catégorie Seveso (Dir. 2012/18 / UE): dangereux pour l'environnement.
- L'employeur évalue les risques pour la sécurité ou la santé ainsi que tout effet possible sur les grossesses ou l'allaitement des travailleuses et décide des mesures à prendre (Dir. 92/85 / CEE).
- Les jeunes de moins de 18 ans ne sont pas autorisés à travailler avec le produit.
- Tous les ingrédients sont couverts par la législation européenne sur les produits chimiques
- 15.2. **Évaluation de la sécurité chimique**
- Aucune évaluation de la sécurité chimique n'est requise pour ce produit.
- 15.3 **Autres**
- Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour l'homme et l'environnement. (Directive 1999/45/CE, article 10, n° 12)
- Protection des travailleurs** : réglementation française
 Maladies professionnelles : Code de la sécurité sociale, articles L 461.1 à L 461.7. Voir tableaux des maladies professionnelles (R 461-3) régulièrement mis à jour par décrets, publié aux J.O.
 Prévention médicale : Code du travail
 - article R 234.9 et 10 (femmes)
 - article R 234.16/20/21 (jeunes travailleurs)
 - articles R 231-35 et 38 (formation)
 Arrêté du 08/10/1990 (travail temporaire)
- Délai de réentrée** :
- En matière de protection des travailleurs, l'arrêté du 4 mai 2017 précise les délais de rentrée suivants: délai minimum de 6 heures après la fin de la pulvérisation.
- Protection de l'environnement** :
- Nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE) :
 rubrique ICPE à partir du 01/06/2015 : 4510
- Agiter énergiquement la préparation pendant l'application.

♣SECTION 16 : AUTRES INFORMATIONS
--

Modifications
 appropriées de la fiche
 de données de sécurité ... Corrections mineures uniquement

Liste des abréviations

ACGIH	American Conference of Governmental Industrial Hygienists (Conférence américaine des hygienistes industriels gouvernementaux)
ADR	Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par la route
AIHA	American Industrial Hygiene Association (Association américaine de l'hygiène au travail)
ALT	Alanine transaminase

Material group	6708	Page 16 sur 18
Nom du produit	ALTIPLANO DAM ^{Tec}	Février 2018 (version 2)

AST	Aspartate transaminase
CAS	Chemical Abstracts Service (Numéro de registre de la substance)
CE	Communauté Européenne
CE ₅₀	Concentration d'effet 50 %
CrE ₅₀	Concentration d'effet 50 % basée sur la croissance
CL ₅₀	Concentration létale 50 %
CLP	Classification, Labelling and Packaging ; renvoie au règlement UE 1272/2008 tel qu'amendé
CI ₅₀	Concentration d'inhibition 50%
Convention MARPOL	: établie par l'International Maritime Organisation (IMO) pour la prévention de la pollution Marine
CS	Suspension de capsule
Dir.	Directive
DL ₅₀	Dose létale 50 %
DNEL	Dose dérivée sans effet
DPD	Dangerous Preparation Directive ; renvoie à la directive 1999/45/CE telle qu'amendée
DSD	Dangerous Substance Directive ; renvoie à la directive 67/548/EEC telle qu'amendée
ErC ₅₀	50% Effet Concentration sur la base du taux de croissance
EINECS	European INventory of Existing Commercial Chemical Substances (Inventaire européen des substances chimiques existantes)
ELINCS	European LIst of Notified Chemical Substances (Liste européenne des substances chimiques notifiées)
FIFRA	Federal Insecticide, Fungicide and Rodenticide Act (Acte fédéral Insecticide, Fongicide et Rodenticide)
GHS	Globally Harmonized classification and labelling System of chemicals (Système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques), Cinquième édition révisée en 2013
HSE	Health & Safety Executive, Royaume-Uni (Cadre de santé et de sécurité)
IARC	International Agency for Research on Cancer (Agence Internationale de Recherche sur le Cancer)
IATA	Association Internationale de Transport
IBC	Code International Bulk Chemical (Code international des produits chimiques en vrac)
ICAO	Organisation de l'aviation civile internationale
IMDG	Code maritime international des marchandises dangereuses
ISO	International Organisation for Standardization (Organisation Internationale pour la standardisation)
IUPAC	International Union of Pure and Applied Chemistry (union internationale de la chimie pure et appliquée)
Kow	Coefficient de partage octanol-eau
LOAEL	Lowest Observed Adverse Effect Level (niveau le plus bas d'effet indésirable observé)
MAK	Maximale Arbeitsplatz-Konzentration
N.s.a.	Non spécifié par ailleurs
NOAEL	No Observed Adverse Effect Level (Niveau où aucun effet indésirable observé)
NOEC	No Observed Effect Concentration (Aucun effet de la concentration observé)
NOEL	No Observed Effect Level (Niveau où aucun effet observé)
OCDE	Organisation de Coopération et de Développement Économiques

Material group	6708	Page 17 sur 18
Nom du produit	ALTIPLANO DAM ^{Tec}	Février 2018 (version 2)

OMS (WHO)	Organisation Mondiale de la Santé
OPPTS	Office of Prevention, Pesticides and Toxic Substances (office de prevention, des pesticides et substances toxiques)
OSHA	Occupational Safety and Health Administration (Sécurité Professionnelle et Administration de Santé)
PBT	Persistent, Bioaccumulative, Toxic (rémanent, bioaccumulatif, toxique)
PEL	Limite d'exposition personnelle
PNEC	Concentration prédite sans effet
Reg.	Réglementation
RID	Règlement relatif au transport international ferroviaire des marchandises dangereuses
Phrase R	Phrase de risque
Phrase S	Phrase de sécurité
QSAR	Quantitative Structure-Activity Relationship (Relation d'Activité de structure Quantitative)
SC	Suspension Concentrate (concentré en suspension)
STOT	Toxicité spécifique d'organe cible
TLV	Valeur limite du seuil
TWA	Time Weighed Average (Temps moyen pondéré)
UE	Union Européenne
US-EPA	Environmental Protection Agency USA (Agence de protection environnementale des USA)
vPvB	very Persistent, very Bioaccumulative (très rémanent, très bioaccumulatif)
WEEL	Limite d'exposition environnementale professionnelle
WEL	Limite d'exposition professionnelle
w/w	weight/weight (poids/poids)

Références Les données mesurées sur le produit sont la propriété de la société et ne sont pas publiées. Les données sur les ingrédients sont disponibles dans la littérature officielle et sont accessibles depuis plusieurs emplacements.

Méthode utilisée pour la classification

Données de tests

Mentions de danger CLP utilisées

H272	Peut aggraver un incendie; comburant.
H301	Toxique en cas d'ingestion.
H302	Nocif en cas d'ingestion.
H318	Provoque des lésions oculaires graves.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H332	Nocif par inhalation.
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
EUH208	Contient de la benzothiazolinone. Peut produire une réaction allergique.
EUH210	Fiche de données sécurité disponible sur demande.
EUH401	Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement.

Conseils sur la

formation Ce produit doit être utilisé uniquement par des personnes qui connaissent ses propriétés dangereuses et qui ont été formées aux mesures de sécurité requises.

Material group	6708	Page 18 sur 18
Nom du produit	ALTIPLANO DAM ^{Tec}	Février 2018 (version 2)

Les renseignements fournis dans cette fiche de sécurité sont exactes et fiables mais les utilisations de ce produit varient et des situations non envisagées par FMC Corporation peuvent exister. Le destinataire doit s'assurer que d'autres obligations ne lui incombent pas en raison de textes spécifiques à des applications particulières.

Cette fiche complète les notices d'utilisation mais ne les remplace pas. Les renseignements qu'elle contient sont basés sur l'état de nos connaissances relatives au produit concerné, à la date indiquée. Ils sont donnés de bonne foi. L'attention des utilisateurs est en outre attirée sur les risques éventuellement encourus lorsqu'un produit est utilisé à d'autres usages que celui pour lequel il est conçu. Elle ne dispense en aucun cas l'utilisateur de connaître et d'appliquer l'ensemble des textes réglementant son activité. Il prendra sous sa seule responsabilité les précautions liées à l'utilisation qu'il fait du produit. L'ensemble des prescriptions réglementaires mentionnées a simplement pour but d'aider le destinataire à remplir les obligations qui lui incombent. Cette énumération ne peut être considérée comme exhaustive.